****

**Centre International de Formation en Ostéopathie Aquatique**

**Contrat de formation professionnelle**

*(obligatoirement utilisé lorsque le bénéficiaire finance lui-même*

*sa formation : articles L. 6353-3 à 6353-7 du code du travail*)

**Entre les soussignés :**

**Organisme de formation : Cabinet Vilpert d’Ostéopathie et Ostéopathie Aquatique**

**Espace Méditrine 1432 Route du Revard 73100 Trévignin**

Déclaration d’activité enregistrée sous le n° : 82730146973 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

 **Et :** Nom : Prénom :

 Adresse :

 Pays :

 Téléphone : Email :

Date de naissance :

Pour les ostéopathes diplômés en France, numéro ADELI :

Établissement de formation pour les étudiants en 5eme année et copie du certificat de passage en 5eme année :

Pour les ostéopathes diplômés hors France, nom et adresse de l’école de formation :

Désigné par : l**e stagiaire**

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des **articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail**.

**Article I Objet :**

En exécution du présent contrat, l’organisme de formation s’engage à organiser l’action de formation intitulée : **Formation en ostéopathie aquatique France.**

**Article II Nature et caractéristique des actions de formation :**

- L’action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l’article L. 6313-1 du Code du travail.

- Cette formation a pour objectif lors du 1er séminaire d’initier des ostéopathes à la pratique de l’ostéopathie aquatique puis lors du 2éme séminaire d’approfondir ces connaissances et de les préparer à travailler en ostéopathie aquatique dans un établissement disposant d’une piscine.

- A l’issue de la formation, un certificat sera délivré au stagiaire.

- Sa durée est fixée à : 6 jours entiers (2 séminaires de 3 jours chacun) soit 48 H de formation.

- Le programme détaillé de l’action de formation figure en annexe du présent contrat.

**Article III Niveau de connaissances préalables nécessaire :**

Afin de suivre au mieux l’action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu’il est nécessaire de posséder, avant l’entrée en formation, le niveau de connaissances suivant : **être ostéopathe exclusif ou étudiant à partir de la 5eme année en ostéopathie. La formation n’est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite.**

**Article IV Organisation de l’action de formation**

- Lieu de formation : Espace Méditrine 1432 Route du Revard 73100 Trévignin

- Le 1er séminaire aura lieu du / / au / /

- Le 2éme séminaire aura lieu du / / au / /

- Elle est organisée pour un effectif de 8 stagiaires.

-Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

**1er séminaire :** Cours théorique les 2eres matinées puis apprentissage en piscine des techniques d’ostéopathie aquatique.

 Vérification des acquis le dernier après midi au cours de cas clinique.

**2éme séminaire :** La première matinée vérification des acquis du 1er séminaire et cours théorique puis perfectionnement en piscine des techniques d’ostéopathie aquatique et apprentissage de nouvelles techniques. Vérification des acquis le dernier jour au cours de cas clinique.

-Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :

 Ségolène Vilpert Diplômée de L’Ecole Supérieure d’Ostéopathie de Paris et de la Société Internationale d’Ostéopathie de Genève en 2006.

 Formation en Ostéopathie Aquatique au Canada auprès de Michel Dufresne en 2003

 Divemaster PADI 2000

**Article V Délai de rétractation** article L 6353-5 du Code du Travail

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un **délai de 10 jours**  pour se rétracter, il en informe l’organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

**Article VI Dispositions financières**

- Le prix du 1er séminaire est fixé à 800 euros

- Le prix du 2éme séminaire est fixé à 800 euros

Le tarif des formations n’est pas soumis à la TVA

Après un délais de rétractation mentionné à l’article 5 du présent contrat, le stagiaire s’engage à effectuer un virement d’acompte de 350 euros pour valider son inscription puis un règlement de 450 euros durant le 1er séminaire. Les inscriptions se font par ordre de réception des dossiers d'inscription complets.

Le dernier jour du 1er séminaire, le stagiaire s’engage à verser un chèque d’acompte de 350 euros pour le 2éme séminaire (Ce dernier chèque ne sera encaissé qu’une fois le 2éme séminaire effectuée sauf cas particulier voir article VII.) Puis un réglement de 450 euros durant le 2éme séminaire.

**Article VII Interruption du stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l’organisme de formation ou l’abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

En cas de cessation en cours de formation du fait de l’organisme de formation, la moitié de la somme sera due et une date ultérieure sera choisie entre les participants pour finir la formation. L’autre moitié de la somme sera due une fois la formation terminée.

En cas d’annulation de la formation, du fait de l’organisme de formation, celui-ci s’engage à rembourser l’acompte où à le conserver pour la prochaine formation si le stagiaire le souhaite.

En cas d’abandon par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, la totalité de la somme des deux séminaires est due.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

**Article VIII Cas de différend** :

Si une contestation ou un différend n’ont pu être réglés à l’amiable, le tribunal de Chambéry sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce contrat je certifie avoir lu le règlement intérieur du CIFOA, téléchargeable sur la même page internet que ce contrat.

Fait en double exemplaire, à le

Pour le stagiaire Pour l’organisme de formation

(Nom, Prénom et signature du stagiaire) Ségolène Vilpert Ostéopathe

 

**Si vous avez des allergies alimentaires ou que vous ne consommez pas certains aliments (intolérance au gluten, végétarien etc…) merci de le préciser ici :**

**Si vous êtes en situation de handicap merci de me le préciser ici afin que nous puissions adapter votre formation :**



**Mme Ségolène Vilpert**

**Ostéopathe D.O.F. – D.O.E.**

Diplômée de l’Ecole Supérieure d’Ostéopathie Paris

Diplômée de la SIO Genève

Membre du Syndicat Français Des Ostéopathes

Espace Méditrine

1432 Route du Revard

73100 Trévignin

Port. : 06.74.00.34.66

Tél. : 04.79.63.58.08

E-mail : segolene.vilpert@wanadoo.fr

N° SIREN 492746714

N° ADELI 730000197

**PROGRAMME DE FORMATION**

**Ostéopathie Aquatique France**

**Les objectifs du 1er séminaire :**

Découvrir l’ostéopathie aquatique, son histoire, ses principes, les lois physiques et physiologiques qui la régissent, ses indications et contre-indications, la méthodologie ainsi que la théorie derrière les techniques utilisées. Comprendre les avantages et inconvénients de l’ostéopathie aquatique par rapport à l’ostéopathie traditionnelle et acquérir les bases pratiques de l’ostéopathie aquatique à travers l’enseignement des techniques d’ostéopathie aquatique.

**Le programme du 1er séminaire :**

La partie théorique se déroule dans une salle de théorie de l’Espace Méditrine et a pour support un power point et un support papier.

La partie pratique se déroule dans les piscines de l’Espace Méditrine conçues pour la pratique et l’enseignement de l’ostéopathie aquatique (piscines chauffées a 35ºC, **profondeur : 1m20, dimension : 12 m**²). La pratique se fait par binôme supervisée par Ségolène Vilpert

Tout le matériel nécessaire à la pratique de l’ostéopathie aquatique est mis à disposition sur place (différents flotteurs de tête, flotteurs des chevilles, douche).

De la documentation sur l’ostéopathie et l’ostéopathie aquatique est également mise à disposition sur place.

**Formateur et responsable pédagogique :**

**Ségolène Vilpert**

Diplômée de L’Ecole Supérieure d’Ostéopathie de Paris et de la Société Internationale d’Ostéopathie de Genève.

Divemaster PADI en 2002 (Monitorat de plongée international).

Formation en Ostéopathie Aquatique au Canada auprès de Michel Dufresne en 2003.

Pratique en cabinet de l’ostéopathie et ostéopathie aquatique et formatrice en ostéopathie aquatique depuis 2006

Fondatrice du CIFOA (Centre International de Formation en Ostéopathie Aquatique) en 2022.

**Programme détaillé du 1er séminaire :**

**Jour 1**

**9h – 13h00 : Théorie**

* Accueil et présentation autour d’un petit déjeuner
* **Introduction et bilan individuel des objectifs**
* Historique des thérapies aquatiques et de l’ostéopathie aquatique
* Les différentes thérapies aquatiques
* Réglementation de l’ostéopathie aquatique et évolution depuis 2003
* Physique et physiologie en milieu aquatique chaud

- Conditions nécessaires à la bonne pratique de l’ostéopathie aquatique

* Le petit matériel
* Avantages et inconvénients du milieu aquatique
* Indications et contre-indications à l’ostéopathie aquatique
* Réactions émotionnelles en ostéopathie aquatique
* Les femmes enceintes
* Déroulement d’une consultation
* Observation
* Ondulation
* Technicité en ostéopathie aquatique
* Les fascias
* Méthodologie de traitement

**13h – 14h : Déjeuner et moment d’échange avec Ségolène Vilpert**

**14h – 18h30 : Pratique**

* Briefing
* Choix et mise en place des flotteurs
* Observations en milieu aquatique
* Ondulations

**Jour 2**

**9h – 10h30 : Théorie**

* **Test et traitement du squelette périphérique**
* **Traitement préalable**
* Test et traitement cranio-sacré

**10h30 – 13h00 : Pratique**

* Révision avec nouveaux binômes : briefing, installation, observation, ondulation et tests squelette périphérique

**13h - 14h : Déjeuner et moment d’échange avec Ségolène Vilpert**

**14h – 18h30 : Pratique**

* **Tests et traitements du squelette périphérique**
* **Tests et traitements cranio-sacré**

**Jour 3**

**9h – 13h : Pratique**

* **Révision**
* **Tests et traitement de la sphère viscérale**

**14h – 18h00 : Pratique**

* Mise en situation : pratique d’un traitement d’ostéopathie aquatique supervisé, observation du traitement pour l’autre binôme, même chose dans les deux piscines
* Discussion sur le traitement réalisé, synthèses des acquis et des points à améliorer.
* Mise en situation : pratique d’un traitement d’ostéopathie aquatique, observation du traitement pour l’autre binôme (suite).
* Discussion sur le traitement réalisé, synthèses des acquis et des points à améliorer.
* Débriefing de la formation. Discussion sur le ressenti de chacun en le milieu aquatique, les différences avec un traitement sur table.

**Les objectifs du 2éme séminaire :**

Approfondir les connaissances théoriques et pratiques acquises lors du 1er séminaire, savoir réagir face à « l’aquaphobie » et à l’hystérie, comprendre l’intérêt et savoir réaliser un traitement ostéopathique préparatoire à une consultation en ostéopathie aquatique. Savoir utiliser l’outil émotionnel en ostéopathie aquatique. Etre apte à travailler dans un centre disposant d’une piscine adaptée à l’ostéopathie aquatique.

**Le programme du 2éme séminaire :**

La partie théorique se déroule dans une salle de théorie de l’Espace Méditrine et a pour support un power point et un support papier.

La partie pratique se déroule dans les piscines de l’Espace Méditrine conçues pour la pratique et l’enseignement de l’ostéopathie aquatique (piscines chauffées a 35ºC, **profondeur : 1m20, dimension : 12 m**²). La pratique se fait par binôme supervisée par Ségolène Vilpert

Tout le matériel nécessaire à la pratique de l’ostéopathie aquatique est mis à disposition sur place (différents flotteurs de tête, flotteurs des chevilles, douche).

De la documentation sur l’ostéopathie et l’ostéopathie aquatique est également mise à disposition sur place.

**Formateur et responsable pédagogique:**

**Ségolène Vilpert**

Diplômée de L’Ecole Supérieure d’Ostéopathie de Paris et de la Société Internationale d’Ostéopathie de Genève.

Formation en Ostéopathie Aquatique au Canada auprès de Michel Dufresne en 2003.

Divemaster PADI

Pratique en cabinet de l’ostéopathie et ostéopathie aquatique et formatrice en ostéopathie aquatique depuis 2006

**Programme détaillé du 2éme séminaire :**

**Jour 1**

**9h – 13h00 : Théorie**

* Accueil autour d’un petit déjeuner
* **Introduction et échange sur les évolutions individuelles d’objectifs**
* Test de vérification des connaissances théoriques acquises au 1er séminaire QCM
* Correction du test et bilan depuis la fin du 1er séminaire
* L’empathie
* L’outil émotionnel en ostéopathie aquatique
* L’hystérie
* Les flotteurs Flotosteo®
* Le traitement ostéopathique préparatoire à une consultation en ostéopathie aquatique
* Les enfants en ostéopathie aquatique
* Rappel des conditions nécessaires à la bonne pratique de l’ostéopathie aquatique et leurs raisons d’être
* Législation

**13h - 14h : Déjeuner et moment d’échange avec Ségolène Vilpert**

**14h – 18h00 : Pratique**

* **Révision et perfectionnement des techniques d’ostéopathie aquatique avec l’outil émotionnel**

**Jour 2**

**9h – 13h : Pratique**

* **Traitement ostéopathique préparatoire à une consultation en ostéopathie aquatique**

**13h - 14h : Déjeuner et moment d’échange avec Ségolène Vilpert**

**14h – 18h00 : Théorie**

* **Aquaphobie**
* **Médecine Traditionnel Chinoise, Kinésiologie et Biologique**
* **Traitement énergétique de l’eau**
* **Formations complémentaire en ostéopathie aquatique**
* **Jour 3**
* **9h – 12h : Pratique**
* Mise en situation : pratique d’un traitement d’ostéopathie aquatique supervisé, observation du traitement pour l’autre binôme. L’objectif à atteindre lors de ce traitement est la prise en charge complète du patient c'est-à-dire d’un point de vue physique et émotionnel.
* Discussion sur le traitement réalisé, synthèses des acquis et des points à améliorer puis changement de groupe.

 **12h - 13h30 : Déjeuner et moment d’échange avec Ségolène Vilpert**

**13h30 – 16h00 : pratique**

* Mise en situation (suite de la matinée) : pratique d’un traitement d’ostéopathie aquatique supervisé, observation du traitement pour l’autre binôme. L’objectif à atteindre lors de ce traitement est la prise en charge complète du patient c'est-à-dire d’un point de vue physique et émotionnel.
* Discussion sur le traitement réalisé, synthèses des acquis et des points à améliorer puis changement de groupe et ainsi de suite afin que tous les stagiaires aient été praticien et patient.
* Débriefing de la formation. Discussion sur le ressenti de chacun en le milieu aquatique, les différences avec un traitement sur table.
* Remise du certificat de Formation en Ostéopathie Aquatique.